



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 juin 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Madame Diane Thibault
Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Pier-Carl Bédard
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Ghislaine Jean

Absence motivée : Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

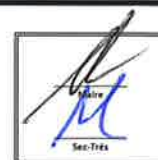
Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
 - 1.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 1.5 Adoption du règlement 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Montpellier
 - 1.6 Questions du public
2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Affectation du surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
 - 2.3 Révision du contrat de travail de Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 2.4 Questions du public
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Questions du public



4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Adjudication des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018
 - 4.3 Adjudication des soumissions pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018
 - 4.4 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Demande de dérogation mineure – Matricule 0978-14-6942
 - 6.4 Demande de dérogation mineure – Matricule 0784-12-1949
 - 6.5 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande d'appui
 - 7.2 Installation de prises électriques dans le local des fermières
 - 7.3 Appui à l'Association des Loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019
 - 7.4 Animation – Fête des Voisins
 - 7.5 Autorisation de présenter une demande d'aide financière – Kino-Québec
 - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Mandat pour assister à une assemblée publique de consultation de la MRC de Papineau
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
 - 9.1 Achat bois de chauffage – Chalet Lac-Croche
 - 9.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
 - 9.3 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Demande d'ajout de dos-d'âne
 - 10.2 Invitation au maire d'assister à AGA – Lac Schryer
 - 10.3 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-06-119

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en retirant les points suivants :

1.5 Adoption du règlement 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Montpellier.

ET en ajoutant les points suivants :

9.1 Achat bois de chauffage - Chalet Lac-Croche;

9.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

2018-06-120

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Monsieur Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. a fait la présentation d'un sommaire du rapport financier de la Municipalité lors de la séance ordinaire du conseil du 5 mars dernier;

Le maire fait rapport sur les faits saillants, savoir :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : 44 478 \$;
- Excédent de fonctionnement non affecté : 148 300 \$;
- Total des dettes à long terme : 432 012 \$;
- Total des immobilisations, valeur nette comptable : 4 390 600 \$;
- Total des dépenses en immobilisations : 746 711 \$.

1.5 Adoption du règlement 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Montpellier

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-06-121

Il est proposé par Madame Diane Thibault

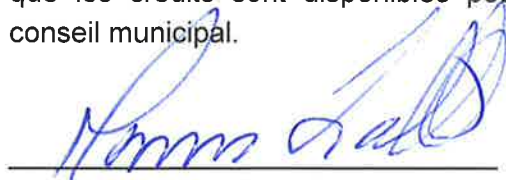
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-06.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 27 mai 2018 totalisant 91 609,99 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2018, totalisant 58 535,35 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Affectation du surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

2018-06-122

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine les écritures d'affectations pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2017 comme suit :

- Que le surplus des postes budgétaires 02 23100 et 02 23110 au montant de 7 780 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13140 « excédent affecté premiers répondants »;
- Que le surplus du poste budgétaire 02 70250 au montant de 3 717 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13154 « excédant affecté CCCP patrimonial »;

- Que le surplus du poste budgétaire 02 23000 au montant de 4 887 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13156 « excédent affecté sécurité civile »;
- Que le surplus du poste budgétaire 02 14000 au montant de 7 929 \$ soit et est transféré à la réserve financière au poste budgétaire 59 13110 « excédant affecté aqueduc ».

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Révision du contrat de travail de Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

2018-06-123

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Madame Claudine Murray est venu à échéance le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le contrat de travail d'une durée de 2 ans selon les conditions intervenues entre les parties;

ET QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale, Madame Manon Lanthier à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois de mai 2018.

3.2 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2018.

4.2 Adjudication des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018

2018-06-124

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à trois (3) appels d'offres sur invitation conformément à l'article 935 du Code municipal pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de trois (3) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour les tarifs horaires pour la location de certaines machineries lourdes (incluant l'opérateur de la machinerie visée);

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de deux (2) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour la fourniture de matériaux granulaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission d'Asphalte Raymond inc. pour la fourniture de matériaux granulaires et Excavation Lafontaine inc. pour la location de machineries lourdes pour les travaux devant être réalisés en 2018 selon le document d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Adjudication des soumissions pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018

2018-06-125

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à trois (3) appels d'offres sur invitation conformément à l'article 935 du Code municipal pour la fourniture de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai dernier, la Municipalité a reçu la soumission de trois (3) fournisseurs dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Construction Edelweiss pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018 selon le document d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de mai 2018.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 9 avril 2018.

6.3 Demande de dérogation mineure – Matricule 0978-14-6942

2018-06-126

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande;

CONSIDÉRANT l'emplacement de la remise actuelle empiète largement sur la marge de recul de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du lieu présente des difficultés d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la remise augmente la marge de recul, donc améliore le positionnement du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la remise améliore la visibilité du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ce déplacement permettra l'implantation d'un nouveau bâtiment secondaire et en facilitera l'accès;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est demandée pour la construction d'un bâtiment secondaire dont la marge de recul latéral et avant n'est pas respectée selon le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 7.2.3.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le règlement 16-2000 concernant les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 4 juin 2018 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte la recommandation du CCUE concernant la demande de dérogation mineure pour le matricule 0978-14-6942.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Demande de dérogation mineure – Matricule 0784-12-1949

2018-06-127

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est soumise en regard des dispositions selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Papineau 2006-078 portant sur la protection de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QU'il est permis d'implanter un bâtiment secondaire au-delà du 5 mètres de protection dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est demandée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire dans la bande de protection riveraine selon le règlement de concordance numéro 06-2008;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le règlement 16-2000 concernant les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 4 juin 2018 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte la recommandation du CCUE concernant la demande de dérogation mineure pour le matricule 0784-12-1949.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande d'appui

2018-06-128

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appui a été reçue le 23 mai dernier par monsieur Daniel Dupuis afin de tenir un party le 27 et 28 juillet 2018;

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande d'appui de Monsieur Daniel Dupuis.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Installation de prises électriques dans le local des fermières

2018-06-129

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des Électriciens Savard & Fils au montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (485 \$) plus les taxes applicables pour l'installation de six (6) prises électriques dans le local des fermières;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Appui à l'Association des Loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019

2018-06-130

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est conscient de l'importance de maintenir une vie communautaire active pour ses aînés;

CONSIDÉRANT QU'il est de la plus grande importance de soutenir les efforts de l'Association des Loisirs de Montpellier qui œuvre au sein de notre communauté en organisant des activités rejoignant les besoins de notre population en termes de divertissement, regroupement social, activités physiques, conjointement avec les autres organismes de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis dans le cadre de la subvention « Nouveaux Horizons » par l'Association des Loisirs de Montpellier pour équiper une cuisine commerciale dans notre Centre Communautaire répond à un besoin essentiel pour s'assurer d'offrir à nos différentes organisations travaillant bénévolement auprès de notre population âgée le support nécessaire dans l'élaboration d'activités en leur rendant la tâche plus facile et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil appuie cette demande en mettant à la disposition de l'Association des Loisirs de Montpellier un local destiné à la implantation d'une cuisine communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil s'engage à collaborer financièrement à la transformation dudit local pour recevoir l'équipement requis dans le projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil appuie l'Association des Loisirs de Montpellier dans leur demande de subvention présentée au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019;

QUE pour l'année financière 2019 la municipalité de Montpellier s'engage à investir un montant de 15 000 \$ pour effectuer des travaux afin de convertir la cuisine du Centre communautaire en cuisine commerciale;

ET QUE cet engagement soit conditionnel à l'obtention de la subvention demandée par l'Association des Loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 d'une valeur de 25,000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Animation – Fête des Voisins

2018-06-131

CONSIDÉRANT la Fête des Voisins qui aura lieu le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour cette fête de l'animation pour tous les groupes d'âge est prévue;

CONSIDÉRANT la soumission n° 112 de L'As des jeux pour de l'animation au montant de trois cent soixante-sept dollars et vingt cents (367,20 \$) plus les taxes applicables;

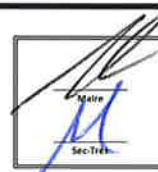
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte la soumission et autorise le paiement à L'As des jeux pour la journée du 10 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité.



7.5 Autorisation de présenter une demande d'aide financière – Kino-Québec

2018-06-132

CONSIDÉRANT QUE le programme Kino-Québec promeut la pratique régulière d'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier désire présenter une demande d'aide financière auprès de Loisirs sports Outaouais dans le cadre du programme Kino-Québec Plaisirs actifs été 2018 sous le thème *Basketball nous voilà*;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est demandée afin d'acquérir de l'équipement pour aménager un terrain de basketball;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Distribution sports Loisirs au montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingts cents (2 993,80 \$) plus les taxes applicables pour l'équipement nécessaire afin d'aménager ledit terrain de basketball;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil entérine le dépôt par Madame Manon Lanthier, directrice générale, du projet « Basketball nous voilà » dans le cadre du programme d'aide financière auprès de Kino-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Mandat pour assister à une assemblée publique de consultation de la MRC de Papineau

2018-06-133

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 11 juin 2018 à la MRC de Papineau afin de présenter un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, règlement numéro 159-2017, en vigueur depuis le 21 février 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée a pour objet d'inclure des territoires incompatibles avec l'activité minière, au sens de l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines, ainsi que des dispositions afin d'encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité de sites miniers, et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Ghislaine Jean, agissant à titre de maire suppléante et de Madame Diane Thibault, conseillère qui siège sur le Comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement (CCUE), d'assister à ladite assemblée publique de consultation afin de représenter la municipalité de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

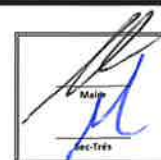
ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise Madame Ghislaine Jean et Madame Diane Thibault à assister à l'assemblée publique de consultation de la MRC de Papineau afin de représenter la Municipalité dans le sujet cité précédemment;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Questions du public



9. DIVERS

9.1 Achat bois de chauffage – Chalet Lac-Croche

2018-06-134

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des entreprises Patrick Blanc inc. en date du 4 juin 2018 pour l'achat et la livraison d'un voyage de camion 10 roues de bois de chauffage pour le chalet du Lac-Croche au montant de sept cent quatre-vingts dollars (780 \$) plus les taxes applicables;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau

2018-06-135

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolutions de la MRC 2013-01-018 et 2017-02-023);

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un ou des employés qui exerce les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier nomme Madame Claudine Murray, directrice de l'urbanisme et de l'environnement et Monsieur Gilbert Brosseau, Directeur des travaux publics et de l'aqueduc, à titre de personnes désignées au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

ET QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Demande d'ajout de dos-d'âne

Nous accusons réception d'une demande en date du 14 mai 2018 pour l'ajout de dos-d'âne dans le secteur du chemin du Lac Vert. Cette demande sera traitée par le département des travaux publics selon la disponibilité des inventaires.

10.2 Invitation au maire d'assister à AGA – Lac Schryer

Nous accusons réception de l'invitation reçue le 25 mai 2018 de la part l'Association des propriétaires du Lac Schryer afin d'inviter le maire, monsieur Stéphane Séguin à participer à leur Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 9 juin prochain à 10 h.

10.3 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

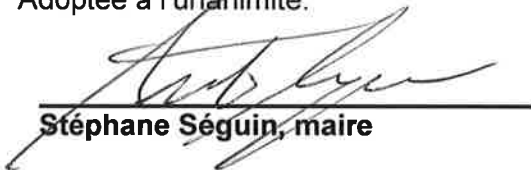
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-06-136

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.